



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

représentativité

Question écrite n° 1765

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur le pluralisme syndical dans le monde agricole. Le rôle des interprofessions est central sur les revenus et l'avenir des producteurs, et donc par voie de conséquence sur le type d'agriculture qui conditionne lui-même la vie des territoires et l'alimentation de tous. Plusieurs syndicats agricoles souhaiteraient obtenir leur place au collège producteur des interprofessions, afin que les intérêts de tous les paysans puissent y être défendus. Aussi, il apparaît logique que toutes les sensibilités soient justement représentées au sein du collège producteur des interprofessions. Il lui demande donc d'œuvrer pour une meilleure représentativité au sein des interprofessions agricoles et souhaite connaître les actions envisagées en ce sens.

Texte de la réponse

Les interprofessions agricoles sont des groupements créés de leur propre initiative par des organisations professionnelles qui souhaitent travailler ensemble au développement d'une filière agricole. Le code rural et de la pêche maritime dispose que ces organisations professionnelles doivent être les plus représentatives de la production agricole et, selon le cas de la transformation, de la commercialisation et de la distribution. Un équilibre doit donc être trouvé entre le caractère volontaire de la réunion des familles constitutives d'une interprofession, facteur d'efficacité, et sa nécessaire représentativité la plus large, facteur de légitimité. Cet équilibre est d'autant plus recherché que les décisions de l'interprofession nécessitent un consensus entre les familles professionnelles et requièrent l'unanimité pour s'appliquer, par la voie de l'extension, à l'ensemble des membres des professions représentées. La recherche d'une meilleure représentativité au sein des interprofessions est nécessaire. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a engagé des discussions avec les organisations professionnelles pour faciliter cette ouverture. Enfin, le projet de loi d'avenir de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sera l'occasion d'inscrire dans la loi, la nécessaire représentativité des organisations professionnelles au sein des interprofessions agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1765

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4449

Réponse publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5715